Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

SECRETARIAT D'ETAT
A L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET
A LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Service de la stratégie de
contractualisation, du
financement et de l'immobilier

Sous-direction du financement
de l'enseignement supérieur

Département de l'allocation
des moyens

DGESIP B2-2

n° 2014 – 0329

Affaire suivie par :
Liliane DREAN

☎ 01 55 55 79 12

Mél. liliane.drean@
enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Paris, le 01 OCT. 2014

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Monsieur le Directeur
de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques

Objet : Soutien au projet porté par l'IREM.
Réf. : Votre courrier du 9 septembre 2014.

En réponse à votre courrier du 9 septembre 2014, j'ai le plaisir de vous annoncer que la DGESIP apportera son soutien au réseau des IREM, et notamment aux actions menées en faveur de l'innovation pédagogique en mathématiques en lien avec le réseau des ESPE et du développement des actions de formation incluant l'usage des outils numériques.

Dans ce cadre une première subvention de 5 000 € sera versée à l'université de Paris VII en 2014 et une seconde de 35 000 € en 2015.

Simultanément, j'adresse un courrier au président de l'université de Paris VII pour l'informer de cette subvention.

En fonction du bilan d'actions que vous nous ferez parvenir et des marges de manœuvres financières dont le ministère disposera, cette subvention pourra être reconduite au titre de 2016.

Pour le ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,

Simone BONNAFOUS